

COMMUNE DU CHENIT



LE CHENIT • 1646

*Commission de gestion
Commission des finances
Rapports 2023*

TABLE DES MATIERES

Rapports de la Commission de Gestion

1. Rapport du Président
2. Réfection du parking de l'église catholique du Brassus
3. Temple du Sentier
4. Visite des locaux des Flocons d'or
5. Centre Sportif SA
6. Déchetterie intercommunale du Chenit
7. La Scène

Rapport de la Commission des Finances



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

Commission de gestion 2023 / 2024

Rapport du Président

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion pour l'exercice 2023 était composée de :

| | | |
|-----------|--------------------|-----------|
| Mesdames | Anne DESCUVES | Rose-vert |
| | Solène LIENGME | Rose-vert |
| | Calina AUDEMARS | UDI |
| Messieurs | Bounouar BENMENNI | Force 3 |
| | Christian HEIZMANN | UDI |
| | Reynold KEUSEN | UDI |
| | Frédéric SIMOND | Rose-vert |

Une première séance en date du 9 octobre a permis à la Commission de Gestion d'établir un programme des visites, de préférence le lundi pour des raisons d'agenda. Calina Audemars, en vacances, étant excusée lors de cette séance, n'a pas pu nous donner ses disponibilités. Etant engagée dans d'autres sociétés, aucune des dates choisies ne lui convenait. Le timing étant déjà serré, il a été décidé de garder les dates fixées car le programme avait déjà été remis à la Municipalité. En décembre Calina a démissionné de la Commission de Gestion et n'a pas été remplacée. Le Président a repris le sujet prévu pour Mme Audemars et en a assumé le rapport.

Chaque membre a pu exprimer ses souhaits quant aux visites et un programme a été adopté, conformément au règlement et basé sur l'année 2023. Les sujets suivants ont été retenus :

Programme des visites

- Le 23 octobre 2023
Parc de l'Eglise catholique du Brassus et rond-point à côté. Préavis 02/2023
Rapporteur : Christian HEIZMANN
- Le 20 novembre 2023
Temple du Sentier, introduction du chauffage à distance Sogebos et divers travaux
Préavis 7/2022
Rapporteur : Solène LIENGME
- Le 11 décembre 2023
La Cantonette, les Flocons d'Or. Préavis 1/2022.
Rapporteur : Frédéric SIMOND
- Le 22 janvier 2024
Centre sportif : travaux de rénovation Préavis 4/2022 et prévisions des travaux 2024 - 2028
Rapporteur : Bounouar BENMENNI

- Le 19 février 2024, reporté au 3 avril pour cause de grippe
Déchetterie : prise de connaissance de l'audit, mesures prises et à prendre
Rapporteur : Reynold KEUSEN
- Le 11 mars 2024
La Scène : Suite à la réouverture de ce lieu visite et information sur l'activité
Rapporteur : Anne DESCUVES

En tant que président de la commission de gestion je tiens à remercier toutes les personnes invitées lors de nos visites pour leurs disponibilités et leurs explications. Je remercie également mes collègues de la Commission ; ce fut un réel plaisir de présider la Commission de Gestion composée de membres engagés, ponctuels et objectifs.

Nous avons ensuite reçu le rapport de gestion de la Municipalité que chaque membre a lu attentivement et avec beaucoup d'intérêt. Les questions suscitées par le rapport sont posées en dernière page. Ce document annuel nous permet de suivre le travail de la Municipalité. A notre grande satisfaction il a été entièrement revisité et la mise en page est des plus agréables. Au début de chaque rapport, le Municipal en charge a écrit un « Message du Municipal ou du Syndic ». Ce message nous présente, sur une page, les événements et préoccupations de son dicastère. Une deuxième page nous présente de façon synthétique les « Missions principales ». Vient ensuite le rapport proprement dit, avec toutes les informations que le Municipal souhaite transmettre, présenté sur 2 colonnes. Merci pour ce changement de présentation, très agréable à lire.

Deux bémols tout de même.

1. De trop nombreuses coquilles, fautes d'orthographe et autres sont présentes dans ce rapport. Une relecture attentive s'impose par les professionnels du « français ».
2. Le Centre sportif est toujours absent des commentaires de la Municipalité.
 - Fr. 1'747'710.00 de participation au déficit
 - Fr. 637'621.00 de solde de déficit de l'année précédente
 - Fr. 1'573'000.00 d'un préavis en cours pour des travaux de rénovation, d'optimisation énergétique et de mises aux normes de sécurité.

Un commentaire sur l'un ou l'autre de ces 3 points devrait figurer dans le rapport de la Municipalité.

En conclusion de ce rapport, la commission de gestion 2023, à l'unanimité, demande au conseil communal :

1. d'accepter le rapport tel que présenté
2. de donner décharge à la commission de gestion de son mandat.

Le Sentier, le 31 mai 2024

Pour la commission de gestion

Reynold Keusen

Questions à la Municipalité

Déchetterie

Suite à la reprise de l'inflation de loyer de la partie « professionnelle » a-t-il été revu ?

Rond-point vers le parking de l'Eglise catholique

Ce rond-point bénéficie depuis de nombreuses années d'une installation provisoire dans son centre. Des travaux définitifs sont-ils prévus, si oui dans quel délai ?



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

Commission de gestion 2023 / 2024 Réfection du parking de l'église catholique du Brassus

Au Conseil communal du Chenit,

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,
La Commission de gestion s'est réunie le 23 octobre 2023 à 18h⁰⁰ sur le parking de l'église catholique du Brassus avec comme sujets la réfection du revêtement du parking, la réalisation du marquage des différentes places de parcs au sol, l'emplacement de l'horodateur et la gestion de l'entrée/sortie du parking.
(Travaux selon préavis 02/2023 & 10/2023)



Image aérienne SwissTopo ©

Etaient présents à cette séance en tant que membres de la CoGest :

Mesdames Descuves Anne, Liengme Solène.

Messieurs Keusen Reynold, Simond Frédéric, Heizmann Christian, rapporteur.

Excusés : Monsieur Benmenni Bounouar et Audemars Calina (démissionnaire CoGest).

Etaient également présents Messieurs Capt Jean-Fred, Vullioud Michel, Municipaux et Monsieur Cuendet Florian, ingénieur communal « infrastructures ».

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes présentes pour leur disponibilité et les nombreuses précisions apportées à nos questions.

Historique

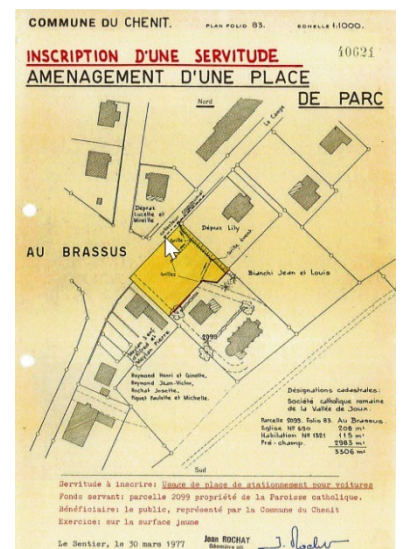
Il est important de rappeler que le parking de l'église catholique du Brassus appartient à la paroisse catholique de la Vallée de Joux. Il est en revanche du devoir de la Commune du Chenit d'en assurer l'entretien, le drainage et le marquage des places car une servitude d'entretien, inscrite au registre foncier, est en vigueur depuis le 30 mars 1977. Cette servitude autorise la mise à disposition de places de parcs à tous véhicules, excepté durant les heures de culte où les places sont réservées pour les paroissiens.

Travaux réalisés

Les travaux de rénovation du parking ont commencé fin 2023 par le dégrappage et évacuation de l'enrobé existant, la remise en état du terrassement, incluant quelques fouilles nécessaires à la réfection de conduites et de drainages. Le tracé du trottoir a été légèrement révisé et a été entièrement refait.



Un nouveau revêtement de surface a été posé sur l'ensemble de la zone, incluant un îlot délimité par des bordures granit et qui permettra de réguler le sens du trafic sur le parking. Cet îlot a permis l'intégration d'un horodateur et d'une alimentation électrique 220/380V avec compteur individuel pour un véhicule Food Truck ou autres animations à venir.



A proximité de l'horodateur, un panneau informatif mentionnant les durées de stationnement autorisées : 7 jours / 7 de 8h⁰⁰ à 18h⁰⁰, stationnement résidents max 24h et les différentes méthodes de paiement possibles.



Le traçage des places de parcs et des flèches indiquant le sens de circulation ont été réalisés fin 2023 et incluent les tracés suivants :

- ✓ Dans la zone centrale : 2 rangées de 7 places.
- ✓ Zone latérale côté Est : 5 places standards + 1 double pour les motos, ainsi que 3 places jaunes (réservées à la paroisse) et 4 places vertes destinées à la recharge de voitures électriques.
- ✓ 3 flèches indiquant le sens de circulation dans le parking.

Un panneau de signalisation *sens unique* a été installé à l'entrée du parking et un *céder le passage* à la sortie. L'entrée dans le parking se fait par le rondpoint et la sortie donne sur la route du Campe.



Travaux en cours et à finaliser

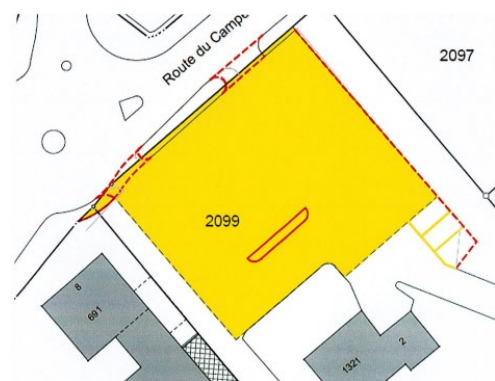
A ce jour, il reste à réaliser l'enrobage sur l'îlot central, le traçage des 5 places de parcs privées (côté ouest du parking) et la mise en place des 3 bornes de chargement pour véhicules électriques (coté est).

Servitudes

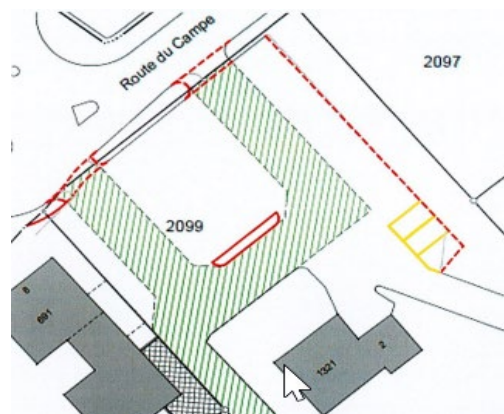
Au vu de sa situation centrale, la parcelle RF 2099 (zone de parking) intègre différentes servitudes en lien avec les voisins directs. La Commune du Chenit a souhaité épurer ou adapter ces servitudes comme illustrées ci-après.

- Les servitudes « techniques » restent inchangées (canalisations d'eau et hydrante en faveur parcelle RF2092 et de la Commune du Chenit)

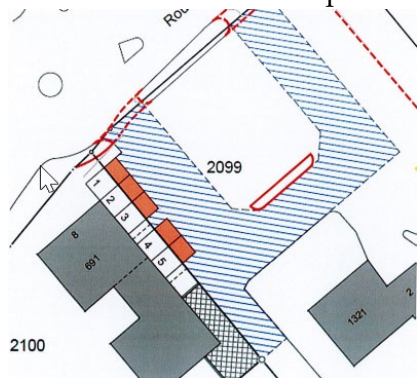
Servitude d'usage public n° 40621



Servitude de passage à pied et tous véhicules 45900



Servitude d'usage de cinq places de parc extérieures et accès en véhicule en faveur de la parcelle RF2100 n° 2018/7057

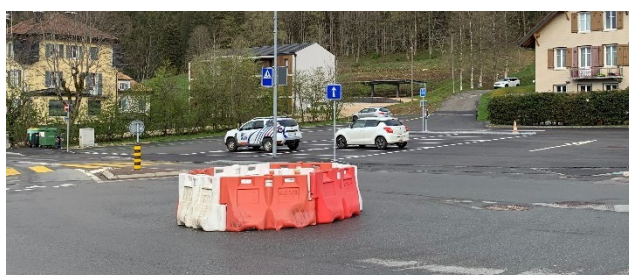


Les frais inhérents à la modification de ces servitudes seront répartis entre les différents bénéficiaires privés et la commune.

Conclusion

Les travaux de réfection et de réattribution des places de parcs ont été très bien réalisés. Combinée à la pose de l'horodateur et l'obligation de payer le temps de parcage, la fréquentation du parking a fortement diminuée.

Nous espérons que le rondpoint, toujours aménagé de manière provisoire, soit finalisé prochainement.



Le Sentier, le 22 avril 2024

Pour la Commission de Gestion

Le rapporteur
Christian Heizmann



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

Commission de gestion 2023 / 2024 Temple du Sentier

La Commission de gestion s'est réunie le 20 novembre 2023 afin d'effectuer la visite du Temple du Sentier faisant suite à la demande de préavis n°7/2022 validé par le Conseil Communal pour l'introduction du chauffage à distance Sogebois et divers travaux.

Etaient présents :

Mmes Anne Descuves et Solène Liengme ainsi que MM. Bounouar Benmenni, Christian Heizmann, Reynold Keusen et Frédéric Simond.

Afin de pouvoir obtenir toutes les réponses aux questions soulevées et avoir des explications approfondies, la Commission a pu compter sur la présence de Mme Isabelle Piguet et M. Michel Vullioud pour représenter la Municipalité, ainsi que M. Philippe Gertsch, chef de service des bâtiments communaux. Nous les en remercions.

Préambule :

Pour rappel, le préavis n°7/2022 concernant le « Temple du Sentier - Introduction du Chauffage à distance Sogebois et divers travaux » avait pour objectif de raccorder ce dernier grâce à l'extension du réseau de Sogebois. En effet, suite à ce raccordement, une réelle baisse de la facture d'électricité pourrait être réalisée.

De plus, ce fut l'occasion de mener à bien quelques travaux de rénovation supplémentaires concernant notamment les portes d'entrée, la scène, la couverture de la flèche, la toiture ainsi que les ormes.

Lors de notre visite, tous les travaux ne sont pas encore terminés, mais nous choisissons de la maintenir afin de pouvoir constater leur avancée. La personne en charge du rapport effectuera une seconde visite avec M. Gertsch en avril, afin de faire un nouvel état de situation avant de rendre le rapport final.

A notre arrivée, nous apprenons que plusieurs imprévus ont empêché le bon déroulement des travaux, notamment car le bâtiment est recensé en note 2¹ au patrimoine et que ceci n'avait pas été anticipé. En conséquence, les travaux ne pourront pas être réalisés comme initialement prévus et les coûts dus aux nouvelles procédures seront plus élevés.

¹ Objet d'intérêt régional (concerne essentiellement les notes *2*)

Objet d'importance cantonale, dont l'inscription à l'inventaire est requise (LPNMS, art. 49 et suivants) et exigeant la conservation de sa forme et de sa substance.

Source : www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/monuments-et-sites/recenser-le-patrimoine-architectural

Les travaux réalisés à ce jour :

Les portes :

La porte extérieure a été sablée et repeinte afin de retrouver son aspect d'origine des années 1900.

Les portes internes côté route et côté bise ont été changées. Leur aspect est resté à l'identique considérant que les mêmes moulures ont été reproduites, mais elles répondent désormais aux normes et sont dorénavant dotées d'une très bonne isolation phonique et thermique.

La pose d'une porte automatique isolante a également été effectuée côté entrée principale.

Pour exemple, lorsqu'il y a un événement, la température est passée de 20° en lieu et place de 17-18° auparavant, sans augmentation de chauffage. Malgré ces travaux, lorsque le Temple n'est pas utilisé, sa température ambiante est de 17° à cause de la mauvaise isolation des vitraux simples qui laissent s'échapper beaucoup d'air.

La scène :

La scène du chœur a été entièrement refaite avec la pose d'un parquet semblable à celui de son époque de construction. L'installation de radiateurs au niveau des niches était initialement prévue, mais le démontage de la scène ayant été nécessaire, un chauffage à convecteur sera installé. Des grilles ont également été installées pour optimiser le système d'aération.



La couverture de la flèche et la toiture :

Les travaux de rénovation se sont déroulés comme prévus. La couverture de la flèche a été entièrement changée pour être remise en état et les réparations diverses qui devaient être effectuées ont été réalisées.

Les Ormes :

Il avait été relevé que les arbres qui ornent le côté sud-ouest du Temple sont une source d'humidité non négligeable et que leur ampleur représente un certain risque pour le bâtiment.

Une expertise doit être faite au printemps prochain par le garde forestier de la Commune afin de décider s'ils doivent être conservés ou abattus.



Le coq :

Le coq ayant dû être enlevé pour la rénovation de la couverture de la flèche et la toiture, l'occasion a été saisie de le repeindre en plaqué or (frais hors préavis, car ceci n'avait pas été planifié).



Les travaux restant à réaliser :

Couloir :

Le couloir sera repeint selon sa couleur initiale (année 1900) lorsque tous les travaux seront terminés.

Electricité :

Le tableau sera changé à la fin des travaux.

Quelques imprévus...

Chauffage :

Il s'agit ici de l'élément principal qui pose problème car le bâtiment historique est recensé.

En effet, le projet initial était de diffuser la chaleur par des radiateurs dans la partie du bas du temple et des convecteurs sous les vitraux dans la partie du haut. Malheureusement, cette réalisation s'avère impossible, les autorisations nécessaires n'ayant pas été accordées puisque ce bâtiment est classé 2.

Aujourd'hui, une nouvelle configuration doit être trouvée et la manière de procéder semble encore floue. Des saignées dans le carrelage avec la pose de tommettes par la suite pourrait être envisagée, ce serait d'ailleurs l'occasion de refaire un sol d'époque mais les coûts de tels travaux seraient fort probablement très élevés.

En conclusion, les travaux prévus ont pris une tournure inattendue suite à la découverte du fait qu'il s'agisse d'un bâtiment historique recensé en note 2.

La Commission de Gestion regrette que ce point n'ait pas pu être anticipé et pris en considération avant la soumission et validation de ce préavis au Conseil Communal.

Toutefois, nous tenons à relever que la personne en charge des bâtiments M. Gertsch qui avait alors repris ce poste peu avant le début des travaux, a fait un travail remarquable afin de trouver des solutions adéquates, respectant les normes, et ce en collaboration avec la direction générale des immeubles et du patrimoine.

A ce jour, l'utilisation du Temple peut se faire sans autre, une réflexion concernant la suite des travaux est en cours.

Le Sentier, le 25 novembre 2023

Pour la Commission de Gestion
Solène Liengme

NB : comme indiqué plus haut, un nouveau point de situation sur l'avancement des travaux a été fait début avril. La décision a été prise d'enlever le carrelage afin de poser un chauffage au sol au rez et des convecteurs dans les caissons sous les chaises avec des grilles à l'étage.

Grâce à des subventions du département des monuments historiques, qui pourront être obtenues pour le carrelage, qui reste encore à définir, et pour la maçonnerie, le coût total des travaux ne devrait finalement pas dépasser le montant initialement prévu lors du préavis.

Les travaux débuteront au mois de mai 2025 et se termineront au mois d'octobre. Durant ce laps de temps, le Temple ne pourra donc pas être utilisé.



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

Commission de gestion 2023 / 2024

Visite des locaux des Flocons d'or

Date de la visite : le 11 novembre 2023

Etaient présents :

Raffaella Cantone Meylan, municipale
Isabelle Piguet, municipale
Philippe Gertsch, responsable des bâtiments communaux
Gérard Pairoux, concierge

Pour la commission de gestion,

Solène Liengme, Rose-Vert
Anne Descuves, Rose-Vert
Christian Heizmann, UDI
Reynold Keusen, UDI
Bounouar Benmenni, Force 3
Frédéric Simond, Rose-Vert, rapporteur

La visite avait pour objectif de vérifier que les travaux prévus par le préavis n°1 2022 ont été correctement réalisés.

Inévitablement, nous avons d'emblée évoqué la difficulté pour la commune d'adapter l'offre d'accueil à l'augmentation constante de la demande. Pour exemple, alors qu'il y avait 38 enfants pris en charge dans les anciens locaux de Chez-le-Maître, la situation actuelle fait état de 78 enfants alors que les prévisions se situaient en deçà des 50. Il semble que la tendance n'est aucunement à la décroissance.

Dans un second temps, Monsieur Pairoux nous fait part de son enthousiasme par rapport aux locaux de la Cantonnette fraîchement rénovés qui satisfont visiblement l'ensemble des acteurs de l'endroit. A noter que la salle de gymnastique de l'école est réservée aux enfants des Flocons d'or le mercredi après-midi, ce qui apporte un plus. Les extérieurs sont très pratiques car accessibles et bien adaptés à l'âge des enfants. Ils sont en outre fermés par un mur-barrière.

La visite à proprement parlé débute par le rez-de-chaussée. Le réfectoire tout d'abord n'a pour ainsi dire peu été touché si ce n'est l'installation de faux plafonds qui atténuent la réverbération du son. La cuisine en revanche a subi un profond remaniement avec de nombreux imprévus à la clé et donc des dépenses non prévues comme par exemple le four de régénération, le lave-vaisselle ou encore les revêtements qui n'étaient pas aux normes.



Nous poursuivons avec les sanitaires qui ont dû être adaptés à la taille des hôtes. Les sols ont été changés et une ouverture a été créée afin d'autoriser une meilleure circulation des enfants.

La cage d'escalier quant à elle a subi un profond remaniement notamment au niveau des mains courantes et des portes qui sont dès lors normalisées (EI30).

Nous découvrons la salle de sieste du premier étage sans oublier quelques salles d'eau (enfants et éducateurs (-trices) toutes rénovées comme il se doit. Cette vaste salle dépourvue de mobilier sert à la sieste des petits, certes mais elle est le passage obligé pour se rendre le cas échéant à la sortie de secours qui a elle aussi fait l'objet d'adaptations. Monsieur Pairoux nous fait remarquer qu'il a lui-même installé une alarme en cas d'ouverture fortuite; c'est ça le génie local!



Nous découvrons ensuite une nouvelle salle rénovée qui servait de bureaux aux éducateurs mais cette dernière a dû faire l'objet d'un changement d'affectation pour les besoins de l'accueil de jour. A côté de celle-ci se trouve le bureau de la directrice.

Nous montons encore d'un étage pour découvrir différents volumes qui ne pourraient en aucun cas être utilisés dans le cadre de l'accueil des enfants car la totalité des pièces sont mansardées ou inadaptées (poutres-pannes trop basses). C'est donc le personnel qui investit discrètement les lieux afin de s'accorder des pauses bien méritées loin du bruit.

On évoque encore le projet d'installation d'un ascenseur qui permettrait de contenter l'AVACAH (l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux Handicapés) quant à l'accueil d'enfants à mobilité réduite. Ceci n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant ; on attend l'étude de « Ecole du Futur » qui devrait nous fournir des éléments afin d'appréhender les choses

correctement.

Pour terminer, il me faut évoquer l'aspect financier. Celui-ci n'a été que partiellement respecté à cause des imprévus (cuisine) cités plus haut dans le rapport. Pour rappel, il était question d'un budget de CHF 370'000.- (Préavis n°1 2022). C'est pour un total de CHF 393'000.- que les travaux ont été bouclés, soit CHF 23'000.- de dépassement. Cela correspond bel et bien aux « babioles » décrites par Madame Piguet et Messieurs Gertsch et Pairoux.

A signaler encore le travail de l'équipe communale constituée de « bricoleurs » éclairés qui soulage le budget communal en intervenant eux-mêmes en toute intelligence sur de petits chantiers parfois urgents et qui nécessiteraient de coûteuses expertises.

Merci enfin aux personnes présentes lors de cette visite qui ont enrichi les échanges.

Le rapporteur
Frédéric Simond



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

Commission de gestion 2023 / 2024

Centre Sportif SA

Représentants de la commission de gestion :

Anne Descuves,
Solène Liengme
Christian Heizmann
Reynold Keusen
Frédéric Simond
Bounouar Benmenni

Représentants du Centre Sportif et de la Municipalité

| | |
|-------------------|-----------------------------|
| M François Victor | Directeur du Centre Sportif |
| M Bertrand Meylan | Conseiller Municipal. |
| M Olivier Baudat | Syndic |

La Commission de gestion s'est réunie le lundi 22 janvier pour aborder l'état d'avancement des travaux qui fait suite au crédit de 1'573 000 000, octroyé pour engager des rénovations selon le préavis 02/2022. Cette somme est assujettie à une demande d'acomptes versés au fur et à mesure de l'avancement et non pas à un versement unique.

Nous nous sommes rendus au Centre sportif afin de contextualiser nos discussions.

Nous remercions vivement les représentants du Centre pour leur accueil, leur ouverture d'esprit et surtout par le professionnalisme sur la prise en main des priorités.

Tout ceci nous rassure quant à la gestion actuelle des bâtiments et de son personnel.

C'était plus un état des lieux qu'une visite faisant suite à une fin globale des travaux. Une partie des travaux cités dans le préavis ne sont pas encore lancés. Force est de constater que la réflexion s'est portée sur le plus urgent tant dans la praticabilité, les économies d'énergie et surtout dans la sécurité des usagers. Sage réflexion.

En annexe vous trouverez la liste globale des travaux exécutés et ceux qui le seront par la suite.

Ci-dessous une extrapolation du tableau annexé

| | Planifiés en |
|------------------------------------|--------------|
| Piscine | |
| Rénovation toit. Panneaux solaires | 2024 |
| Façades thermolaquées | Annulé |
| Rénovation porte local toxique | Annulé |
| Assainissement machine | 2025 |
| Salle de spinning | |
| Chauffage | 2026 |
| Lumière | 2026 |
| Patinoire | |
| Tour de refroidissement | 2026 |
| Système son | 2027 |
| Bande plexiglass | 2025 |
| Façades thermolaquées | Annulé |
| Salle Omnisport | |
| Système son | 2027 |
| Façades thermolaquées | Annulé |
| Remise en état sol de la salle | 2025 |
| Remise en état douilles et engins | 2025 |
| Peinture Salle. WC. Vestiaires | 2025 |
| Mise en conformité des engins | 2024 |
| Hébergement | |
| Mise à jour réseau Siemens | 2024 |

Les tôles thermolaquées sont un exemple dont l'annulation ou report est justifié, elles gardent tout de même leur fonctionnalité même si elles ne sont plus très belles.



Personnel

La nouvelle Direction s'efforce de fidéliser les employés en proposant des emplois plein temps afin d'éviter le travail saisonnier qui a ses faiblesses et surtout d'endiguer le turnover,

Un groupe de moniteurs fidélisés est plus rassurant pour les utilisateurs.

Les premiers résultats sont significatifs, le Centre enregistre une augmentation d'environ 6% de fréquentation.

Conclusion

Des travaux à venir pour garder cet outil indispensable et le rendre attrayant dans ses offres, on en aura toujours.

Il faudra s'attendre à d'autres préavis qui seront les bienvenus et sans aucun doute bien utilisés.

Cet outil est entre de bonnes mains et nous avons ressenti lors de cette soirée la volonté de bien faire et un grand professionnalisme de la part de la Direction.

Au final, par nos investissements, nous encouragerons la dynamique positive ressentie lors de cette soirée.

*Ci-dessous un extrait d'un article paru dans la Feuille d'Avis datant du 14 mars 2024 qui résume parfaitement la dynamique actuelle : **innover***

« Le Centre Sportif propose régulièrement des nouveautés. L'une d'elle est l'**analyse posturale** afin de personnaliser son programme d'entraînement. Cela consiste à placer un capteur au niveau des lombaires et effectuer différentes positions des bras et des jambes pour voir s'il y a des variations de pression. S'il y en a, on cherche à voir pourquoi et on choisit les bons exercices qui correspondent le mieux à la personne.

Une autre nouveauté est l'**Aquabiking**. Très prisée partout ailleurs, celle-ci est enfin arrivée à La Vallée ! Elle concerne tout type de public, que vous soyez sportifs confirmés ou amateurs, que vous soyez en convalescence ou tout simplement pour reprendre le sport, c'est l'idéal. Des plateformes ont été installées dans le grand bassin pour accueillir cette activité, mais aussi pour faciliter les cours de l'école de natation. »

Le Sentier, 19 avril 2024

Pour la Commission de Gestion
Bounouar Benmenni



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

Commission de gestion 2023 / 2024

Déchetterie intercommunale du Chenit

La Commission de gestion s'est réunie le 3 avril 2024 à la déchetterie.

Etaient présents :

Mmes Anne Descuves et Solène Liengme ainsi que MM. Bounouar Benmenni, Christian Heizmann et Reynold Keusen pour la CoGest

Et MM Olivier Baudat, Syndic et Francesco Chiofalo, employé à la déchetterie.

Etait excusé M. Michel Vullioud, Municipal.

Suite aux nombreuses interventions de Conseillers et Conseillères communaux, ainsi que la remise de l'audite de l'entreprise DESA SA à la Municipalité, la Cogest a souhaité traiter ce sujet dans ses travaux 2023-2024.

Tous les membres ont reçu l'audit et l'analyse.

La déchetterie intercommunale est tout à fait dans les normes cantonales en comparaison avec d'autres déchetteries. Par rapport à la population de la Vallée notre déchetterie a un horaire d'ouverture suffisant, soit 25 h. 25 par semaine. Toujours sur la base des moyennes cantonales, un ménage peut s'y rendre 19 fois par année. Il est à noter que nous avons 30 autres points de collecte pour divers déchets dans toute la Vallée.

En voici les horaires :

| | | | |
|------------|---------------|----|---------------|
| Mercredi : | 09h00 – 11h45 | et | 13h30 – 17h00 |
| Jeudi : | | | 15h00 – 18h30 |
| Vendredi: | 09h00 – 11h45 | et | 13h30 – 17h00 |
| Samedi : | 08h00 – 11h45 | et | 13h30 – 16h00 |

Il est évident que le samedi est le jour le plus fréquenté par les utilisateurs.

DESA SA a fait des propositions pour optimiser l'exploitation et faire des économies. Nous relevons les plus importantes :

Pour un meilleur accès aux bennes des déchets compostables, avec la construction d'une rampe pour Fr. 50'000.00 ou la création d'une zone à compost sécurisée pour Fr. 155'000.00.

La Municipalité n'a retenu aucune de ces propositions.

Dans le bâtiment de la déchetterie, la séparation du carton et du papier avec la pose d'un compacteur à carton, le but étant de diminuer les coûts de transport et de mieux valoriser les déchets avec des ristournes plus importantes.

Actuellement, il n'y a plus de ristourne, ni sur le papier, ni sur le carton, la Municipalité ne va pas suivre cette proposition.

Pour les Eco points, DESA fait le constat suivant :

« En parcourant les divers bons de transport et les factures, nous nous sommes rendu compte qu'il s'avère très compliqué de s'y retrouver. Certains sont facturés avec ou sans manutention ; de plus certains tonnages nous paraissent un peu élevés compte tenu de la matière traitée. Il est peu probable que le transporteur puisse lever une benne de plus de 15 tonnes. »

À la suite de cette remarque, DESA propose un logiciel informatique avec des prises de données qui permettent d'avoir les poids exacts par matière et par Eco point.

La Municipalité ne va pas aller dans ce sens, elle fait confiance au transporteur.

Dernier point soulevé pour effectuer des économies :

Débrancher les rampes chauffantes électriquement, car trop gourmandes en énergie.

Cette mesure est déjà appliquée depuis deux ans. En cas de neige et de gel, ce sont les employés qui débarrassent la neige et salent les rampes.

Sur ce point nous pouvons attribuer un bonnet d'âne au bureau RWB Groupe, auteur du projet de notre déchetterie.

Mettre à l'enquête avec une solution « chauffage à distance » et ensuite préconiser et défendre la solution des rampes électrifiées est une aberration ; le Canton de Vaud les interdit. La solution Sogebois aurait été bien moins coûteuse et autorisée.

Lors de la visite de la CoGest le 6 mai 2019, la solution Sogebois a été abordée avec M. Houlmann, Directeur commercial de RWB ; pour lui Sogebois était trop cher au niveau de l'investissement ; un Administrateur de Sogebois lui a prouvé le contraire. Sans succès. Ses arguments : l'autoconsommation avec les panneaux solaires via le stockage virtuel proposé par la SEVJ. La conclusion de M. Houlmann était la suivante : dans ce cas de figure nous pouvons admettre que l'énergie utilisée par les rampes est 100% de l'énergie renouvelable !

Aujourd'hui, le kWh d'électricité est passé de 27 cts à 43 cts alors que celui de Sogebois est resté à 12 cts. Après 2 ans d'utilisation, le chauffage électrique des rampes a été débranché car trop coûteux.

La borne de lecteur de cartes d'accès à la déchetterie est aussi une erreur de conception. Elle est d'une part mal positionnée (en pleine montée de la rampe) et inutilisable. Ce système n'a jamais été mis en place. Le Conseil Communal a accepté le préavis 17/2017 de la transformation de la déchetterie intercommunale en date du 13 novembre 2017. La première nouveauté pour les usagers citée dans le rapport était :

« Après la transformation, les citoyens des trois communes de la Vallée de Joux devront utiliser un badge électronique pour accéder à la déchetterie. Ce badge permettra de relever une barrière située à l'entrée et d'accéder à l'intérieur du site. Chaque foyer de la Vallée de Joux recevra un badge d'accès. Ainsi un contrôle plus efficace sera effectué. La venue de personnes extérieures à la Vallée – cas déjà rencontrés à plusieurs reprises – ne pourra donc plus être possible. »

Bel argument pour une nouvelle déchetterie, un des principaux. C'était un leurre, lors de l'étude, personne n'avait pensé aux nombreux piétons qui apportent des déchets sans contrôle. Ce système n'a donc jamais été mis en place et la borne va être démontée et revendue, si nous trouvons un acheteur !

Après ce tour d'horizon des constatations nous pouvons passer aux informations données par les personnes directement concernées par la gestion de la déchetterie : Olivier Baudat et Francesco Chiofalo. Nous remercions ces deux personnes pour toutes les informations données.

Nous faisons ici le tour des mesures prises ou en cours de mise en place.

La commune cherche à faire une économie annuelle de Fr. 100'000.00 à Fr. 120'000.00 sur l'exploitation de la déchetterie et des Eco points. Pour ce faire plusieurs pistes sont explorées :

La quantité de déchets est mieux contrôlée par les employés. Lors d'apports trop importants, bus avec remorque par exemple, les clients sont envoyés à la déchetterie professionnelle de l'AVJ pour pesage et taxation. En cas de fermeture, le samedi par exemple, les employés communaux ont une clé et peuvent faire le pesage et la taxation.

Les déchets verts coûtent plus de Fr. 40'000.00 à éliminer. La charge pourrait être moins élevée s'il n'y avait pas tout et n'importe quoi dans les bennes (branches, feuilles, cendre de cheminée, etc.). L'ouverture à tous, jour et nuit, pose un problème de contrôle. Pour y remédier, la Municipalité va fermer le site déchets verts lorsque la déchetterie est fermée, ceci pour permettre un contrôle des dépôts. De plus, des caméras de surveillance seront posées et signalées aux usagers.

Pour les habits usagés, nous allons travailler avec Texaid à la place de Textura. Cela permettra d'avoir une petite indemnisation et un certificat d'utilisation et d'élimination correcte des habits, ceci pour éviter qu'ils se retrouvent dans des décharges polluantes en Afrique.

Une ressourcerie est à l'étude et permettra, si elle aboutit, de valoriser des meubles ou objets qui auraient fini à la déchetterie.

Au niveau des améliorations pour les utilisateurs, une nouvelle signalisation des différents sites va être créée, les bennes à papier et verre vont être changées. Trois ont déjà été placées dans les Eco points autour de la Vallée, dont une au Brassus. Ce n'est pas du luxe, les anciennes bennes ont fait leur temps depuis plus de 30 ans d'utilisation.



Une benne neuve améliore nettement le paysage



Le règlement est affiché et les instructions sont claires



Deux rampes électrifiées, une solution abandonnée car trop coûteuse

Enfin une charte des bonnes manières a été éditée à l'attention des employés communaux de la déchetterie. Ce document en 13 points est extrêmement important pour les usagers et les employés. Le rapporteur soussigné s'est déjà rendu compte des changements intervenus suite à la signature de cette charte. Nous citerons les quatre premiers articles :

1. J'accueille le public en régulant les flux d'entrées et en les orientant.
2. Je fais preuve de disponibilité, de politesse et de respect en toutes circonstances.
3. Je prends en compte les demandes des utilisateurs, leurs besoins et j'explique les règles de tri.
4. Je connais le règlement intérieur (refus type de déchets, de personnes et quantité limitée par typologie d'utilisateur).

Bravo pour cette initiative.

Conclusion

Nous pouvons reprendre la conclusion de notre Syndic : faire avec ce qu'on a !

La CoGest, à l'unanimité, a le sentiment et la satisfaction que notre exécutif a pris la mesure des difficultés de la déchetterie intercommunale et y apporte des solutions. La collecte des déchets ménagers et l'exploitation d'une déchetterie sont plus complexes que la phrase réductrice du pollueur - payeur. C'est avec l'ensemble de la population, bien informée des tenants et aboutissants des déchets, que nous arriverons à maîtriser l'exploitation et les coûts.

Le Sentier, le 22 avril 2024

Pour la Commission de Gestion
Reynold Keusen



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

Commission de gestion 2023 / 2024

La Scène



Devant la porte de La Scène

La Commission de gestion composée de Mmes Solène LIENGME et Anne DESCUVES, Messieurs Reynold KEUSEN, Christian HEIZMANN, Bounouar BENMENNI et Frédéric SIMOND, s'est réunie le lundi 11 mars à 19h. Elle a été accueillie dans le restaurant de la Scène par les conseillères municipales, Mmes Raffaella CANTONE-MEYLAN et Carole DUBOIS et le responsable M. Cyril MAILLEFER. A cette occasion, elles ont partagé leur enthousiasme en nous décrivant l'histoire des lieux et la vie de la Scène.

Pour la Vallée de Joux, la jeunesse est très importante. Elle représente l'élan vital, l'avenir et la qualité de vie future dans cette région. Pour que la jeunesse puisse s'épanouir dans ce décor, s'enraciner dans ce terreau, trouver le souffle pour imaginer et la confiance pour réaliser ses projets, un espace vivant, créatif, ouvert et respectueux est nécessaire.

Autrefois, le Tempo Squad était le lieu de rassemblement des jeunes. Il s'est éteint en 2017 laissant un grand vide. Le besoin de rencontre et de créativité des jeunes devient alors insatisfait.

La création de La Scène répond à ce besoin. Elle s'inscrit en cohérence avec la vision cantonale. En 2010, l'État de Vaud a édicté la « Loi sur le soutien aux activités de jeunesse »² pour instaurer une action politique. Elle vise à :

Art1

- a. L'identification et la prise en compte des besoins, des attentes et des intérêts spécifiques des enfants et des jeunes ;
- b. L'encouragement de la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale au niveau communal, régional et cantonal afin de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté ;
- c. La reconnaissance et le soutien des activités de jeunesse et des organisations de jeunesse en veillant à favoriser la responsabilité et l'autonomie des enfants et des jeunes.

Le Canton soutient notamment la création de lieux publics : « La promotion et le soutien aux activités de jeunesse visent à donner aux enfants et aux jeunes les moyens de devenir autonomes, responsables, intégrés et impliqués dans la société »³ Il soutient l'implication des jeunes dans l'élaboration des projets qui les concernent, de la conception à la réalisation. Il a soutenu la création de La Scène par un appui financier et assure un suivi du projet sur le long terme.

L'Etat de Vaud décrit les missions d'actions du travail social jeunesse :

1. Créer, maintenir et renforcer le lien social auprès des jeunes par une démarche de proximité, dans et hors-les-murs des institutions.
2. Favoriser le bien-être et l'estime de soi, ainsi que l'insertion sociale, notamment des jeunes en situation de vulnérabilité ou en déficit d'intégration.
3. Soutenir les activités et les projets favorisant l'expérimentation, l'autonomie, la citoyenneté et la cohésion sociale.
4. Contribuer à des projets de prévention et de sensibilisation au niveau local.
5. Observer, analyser et rendre compte des réalités sociales concernant les jeunes et proposer des pistes d'action.⁴



L'action jeunesse de la Vallée de Joux s'inspire des visions cantonales, est cohérente avec les lignes proposées. Elle tient aussi compte de la particularité régionale et des besoins spécifiques des jeunes.

² www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/149_loi_adoptee_new_ter.pdf

³ Canton de Vaud, cité dans Garcia Delahaye et al, 2018, p.31

⁴ www.lausanne.ch/vie-pratique/enfance-jeunesse-famille/jeunesse/delegation-jeunesse/travail-social-hors-murs.html

Le concept de La Scène a été décrit, les buts et les valeurs ont été précisés. Les axes d'intervention sont les suivants :

- *Considérer les jeunes comme des acteurs-ressources à mobiliser dans l'orientation et la mise en œuvre des initiatives qui les concernent.*
- *Améliorer le cadre et la qualité de vie des jeunes de 12 à 25 ans à la Vallée de Joux en mettant à leur disposition des espaces de liberté correspondant à leurs besoins.*
- *Mettre en place une prévention des risques liés à la jeunesse par le dialogue et la sensibilisation.*
- *Développer une médiation sociale et culturelle de proximité, dans ses locaux comme, dans l'espace public, afin de favoriser les échanges intergénérationnels et promouvoir une image positive de la jeunesse.*
- *Potentialiser les atouts des jeunes en soutenant leurs projets culturels et sociaux et en accompagnant leur émancipation afin qu'ils et elles deviennent des citoyens autonomes, responsables et intégrés à la vie locale.*

Le **Centre jeunesse a réouvert** dans sa nouvelle forme en 2022 sous l'impulsion de la conseillère municipale en charge de la Cohésion sociale, Mme Raffaella CANTONE-MEYLAN. Il a été placé sous la responsabilité de M. Cyril MAILLEFER, maître socioprofessionnel et formateur dans différentes Hautes Ecoles du domaine social. Il est secondé par Mme Jessica CHAMOIX, éducatrice sociale HES.

Les locaux sont lumineux et colorés.



Il **accueille** les jeunes de 12 à 25 ans sur des plages horaires différentes. L'entrée est libre et gratuite. Environ une centaine de jeunes de tous horizons fréquentent régulièrement ce lieu de rencontre. Les 5300 entrées comptabilisées en 2023 démontrent l'attractivité grandissante de cet espace. Les femmes sont un peu plus nombreuses. Les bénéficiaires représentent l'éventail de la société aussi bien les personnes sportives que les « écolier·e-s à la maison », les premier·e-s de classe, les plus créatif/ves, les jeunes de Florère ou de l'école technique et les musicien·ne-s. C'est un lieu de rencontre riche et diversifié.

Un **comité des jeunes** est formé de volontaires. Leur rôle est d'organiser l'accueil et la programmation des événements. Dans le même sens, ils sont capables de gérer le bar et organiser les repas et la cuisine. Ils ont en main aussi des aspects techniques comme la lumière et le son lors de spectacle. Ce groupe se concerta et élabore l'organisation de ces tâches durant leurs propres soirées.

La Scène a développé une ligne équilibrée **entre l'accueil libre, les événements et les actions de prévention**. En 2023, concrètement, il y a eu 145 jours d'ouverture et 36 événements réalisés : des pièces de théâtres, des jeux vidéo, des tournois de baby-foot, une soirée de la Tech, des DJ et des concerts. Les musicien·ne-s sont parfois de la Vallée ou des ancien·ne-s de l'Ecole technique. C'est l'occasion d'oser et d'apprendre à rencontrer le public. Ces manifestations ont donné le rythme. Chaque groupe d'âge a pu organiser ou participer à l'un des 36 événements.

17 manifestations ont concerné les plus jeunes, les 12-16 ans, et 11 événements les 16-25 ans. De plus, La Scène porte une attention à la rencontre entre les générations en s'ouvrant à la population. Ce fut le cas lors de 7 soirées en 2023.



Affiches annonçant les évènements par CM

Les jeunes s'activent dans des **projets participatifs** tels que le projet Skate Park du futur. Ils se sont exprimés très naturellement dans l'excellente émission de ValTV YAKADIR⁵.

En citoyenneté, ils apprennent à comprendre le fonctionnement de la vie en communauté, de la démocratie. Une représentante du Comité des jeunes de La Scène a été élue à la Commission cantonale des jeunes. C'est un exercice démocratique, les jeunes de 14-18 ans rencontrent les députés pour exprimer leur vision et leurs besoins.

La propreté de l'espace résulte aussi d'une action commune. Le ménage est entrepris par les jeunes, seuls les sols sont nettoyés par des professionnels.

La Scène est aussi un **espace de prévention**. Selon « La politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse », elle a « pour but de promouvoir le bon développement physique, affectif et social des enfants et des jeunes et de les préserver des risques d'atteinte à leur intégrité... »⁶

A la Scène, le dialogue est ouvert sur les relations humaines, la santé mentale, le sport, l'alcool et le cannabis, la violence, la consommation de sucre et les réseaux sociaux, notamment. La prévention prend diverses formes tant individuelles que collectives, lors d'activités, lors de moments spécifiques ou encore dans l'espace public. Des actes concrets ancrent les idées dans la pratique.

Pour exemple, une information a été donnée sur les risques des réseaux sociaux en invitant les classes à La Scène. Une action, NOS FUTURS, consistait à favoriser le respect de l'environnement en apportant des poubelles et des cendriers sur les plages. Une sensibilisation à la consommation d'alcool a été menée en favorisant la prise de conscience individuelle. L'alcool est vendu pour les personnes de 16 ans et plus. Le thé froid maison est gratuit.

⁵ www.valtv.ch/yakadir-03/

⁶ www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privée/jeunesse/Lignes_directrices_PEJ.pdf

Des activités sportives sont encouragées en collaboration avec le CHUV, l'action SPARK. Une information affichée présente le site dédié à la prévention pour les jeunes, le site www.ciao.ch.⁷

Comme autre signe de la qualité de l'encadrement, la Haute école de travail social et de la Santé de Lausanne, HETSL, a certifié La Scène comme organisme de stage pour ses différentes filières en travail social.

De plus, la structure a été reconnue comme prestataire par le Tribunal des mineurs vaudois. Des jeunes effectuent des heures de travail imposées par la justice des mineurs.

Dans le cadre de ses différentes activités, l'équipe de La Scène a développé un travail de réseau avec les partenaires locaux (EPS, ETVJ, ASIVJ, Pôle Santé, etc.), régionaux et cantonaux. En 2023, une cinquantaine de représentants des centres jeunesse vaudois et des communes concernées ont été accueillis lors d'une journée pour découvrir le projet « La Scène ».

Le **financement** pour le fonctionnement est assuré par les trois communes ; les communes du Lieu et de l'Abbaye participent ensemble pour couvrir le quart des charges. La vente des boissons et repas lors d'activités ouvertes au public permet de renforcer les ressources qui sont réinvesties dans les animations. La création d'une association de soutien de La Scène permettrait d'autres perspectives notamment un soutien de la Loterie romande. En 2023, les comptes ont été équilibrés grâce à une très bonne gestion des charges.

En conclusion, La Scène répond aux besoins des jeunes en favorisant les rencontres, leur développement et leur intégration dans le tissu social de la Vallée de Joux. Son activité correspond aux recommandations cantonales et aux bonnes pratiques en matière de prévention. Les activités tiennent compte des ressources et l'accueil favorisent l'accès à tous. Je tiens à souligner l'excellent travail des responsables démontrant des compétences étendues et un engagement important. Je note aussi un soutien et une implication importante de la Municipalité.

LE CHENIT, le 11 avril 2024

Pour la commission de gestion
La rapporteuse

Anne DESCUVES

Nous avons pu prendre connaissance des différents documents qui décrivent la création de la Scène soit La Scène, Concept,⁸ et ceux décrivant la période écoulée soit le Rapport d'activité 2023⁹ et les comptes 2023 ainsi que le site de la Scène figurant sur le site de la Commune du CHENIT.¹⁰

⁷ www.ciao.ch/

⁸ www.communeduchenit.ch/wp-content/uploads/2024/03/Concept-La-Scene.pdf

⁹ www.communeduchenit.ch/wp-content/uploads/2024/03/Rapport-dactivite-La-Scene-2023.pdf

¹⁰ www.communeduchenit.ch/vie-quotidienne/enfance-et-jeunesse/la-scene/



CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Rapport

de la Commission des Finances du Conseil communal

Objet : Préavis 09/2024 – Comptes 2023

*Au Conseil communal du CHENIT,
Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs,*

La Commission des finances s'est réunie le **jeudi 16 mai 2024** pour l'étude des comptes 2023 et l'établissement d'une liste de questions. Celles-ci ont été transmises à l'avance à la Municipalité, qui a pu nous présenter des réponses écrites lors de notre rencontre du **jeudi 23 mai**, en présence de la Municipalité *in corpore* a pris part, ainsi que la boursière, Madame Sonia Rovisco Pinto. Nous avons pu discuter des réponses fournies et approfondir certains sujets.

Étaient présents pour la COFIN lors de cette rencontre du 23 mai :

M. Pierre-Olivier Capt, UDI, président.

M. Didier Vaucher, UDI

M. Eric RoCHAT, Roses-Verts

M. Marc Ferrari, Force 3, suppléant, en remplacement de **M. Christophe Piguet**, excusé.

M. Nicolas Guignard, Roses-Verts, rapporteur

Pour commencer, la COFIN remercie la Municipalité pour les réponses écrites et précises à nos questions.

La COFIN apprécie également les nombreuses explications et renseignements donnés dans la brochure des comptes, qui devient un véritable rapport d'activité municipal, complet et intéressant. Nous laissons à la Commission de Gestion le soin de commenter cette partie du document.

En préambule, M. le Syndic nous présente ce rapport qui démontre que de très nombreux projets sont en route dans notre commune, dans le but de s'adapter aux nouvelles attentes de la population. Il ajoute que tout avance bien, mais que cela a un coût : les investissements actuels et futurs sont importants et il faut rester attentif à ce qui pourrait arriver si la conjoncture devait changer. « Continuer à avancer » est le mot d'ordre de notre Municipalité.

Nous passons ensuite aux questions concernant les comptes à proprement parler, que nous passons en revue dans l'ordre.

100.3003.2: nous remercions le président du Conseil, M. Jan-Matti Keller, pour les explications données par téléphone sur ce point.

Le montant étrangement bas en comparaison avec le budget et les chiffres de 2022 nous interpelle. L'explication est que, d'une part, il n'y a eu que trois votations en 2023 (contre bien davantage et des élections en 2022), et d'autre part que les relevés des jetons de présence des deux derniers scrutins n'ont été transmis que très récemment à La Boursière, trop tard pour être inclus dans les comptes 2023, même sous forme de transitoire. Concrètement, le montant dans les comptes ne correspond donc qu'à une seule votation.

101.3001/3030: le ratio entre les charges sociales et les traitements a nettement changé. La raison est qu'une assurance complémentaire perte de gain maladie a été conclue en 2023. Jusqu'ici, la commune assumait elle-même les cas de maladie de longue durée mais, après avoir fait appel à un courtier en assurances, il s'est avéré qu'il serait plus économique et surtout beaucoup plus simple administrativement de conclure un contrat d'assurance. On nous signale également que les cotisations pour les accidents (SUVA) ont été modifiées dès le 1er janvier 2023 (compte 101.3050). Enfin, les traitements ont été indexés à l'inflation, ce qui est parfaitement normal.

La COFIN comprend bien l'aspect pratique de passer par un courtier, mais n'est pas vraiment convaincue de l'avantage économique d'une telle solution.

110.3185.1 et 110.4361 : la mention « en attente au bilan » à propos des frais engagés pour l'étude de la fusion nous interpelle. Renseignements pris, certains groupes de travail n'ont pas encore remis leurs décomptes d'heures et les factures de Compas ne sont pas encore toutes arrivées. Il n'est pas possible pour l'instant de connaître le coût total de l'étude de fusion. C'est pour cette raison que les montants déjà enregistrés se retrouvent dans les comptes transitoires, compte du bilan 9117.17 « Fusion communes – frais à répartir ». Le président du COPIL et les trois boursiers se sont mis d'accord pour établir les décomptes finaux et la refacturation à l'été 2024, quelle que soit l'issue des votations sur ce sujet.

110.3060 : il s'agit des frais professionnels de l'administration générale, de l'ASP et du délégué aux sports.

160.3123.1 et 2 : nous sommes surpris de voir qu'il n'y a pas de revenu en face, pour la vente d'électricité. Il nous est répondu que, pour « Foire & Marché », CHF 5.00 sont demandés à ceux qui ont besoin d'électricité, recettes intégrées dans les frais de location des places (compte 311.4132). Au niveau des camping-cars, c'est le Camping du Rocheray qui gère, le coût étant inclus dans le loyer.

160.3658 : nous souhaitons connaître plus en détail la clé de répartition entre les communes pour la subvention à l'OTVJ. Nous apprenons que, depuis 2016, le montant versé à Vallée de Joux Tourisme par les trois communes est inchangé à CHF 350'000.-. Il ne dépend plus des recettes de la taxe de séjour mais, comme ces recettes augmentent régulièrement ces dernières années, cela signifie que la charge pour notre commune diminue. La répartition est basée sur les montants d'avant 2015, puis une augmentation décidée en 2016 répartie au prorata de la population.

160.3658.1 : sur le même sujet, nous nous étonnons que le montant versé à l'OTVJ soit supérieur aux 10 % de la taxe de séjour. Il s'avère qu'il s'agit d'une petite erreur : une facture a été enregistrée sur ce compte, elle aurait dû être notée sur le compte 160.3658.5 (le montant qui devrait donc figurer normalement serait de CHF 15'641.-). Cela ne change rien au résultat.

160.3658.4 : nous sommes heureusement surpris de constater que le budget prévu pour l'ADAEV n'a pas été entièrement utilisé. Mais c'est une fausse-joie : le décompte final, arrivé après le bouclage, fera remonter le total à un montant très proche de celui prévu au budget. Idéalement, sachant qu'une facture devait encore arriver, il aurait fallu la provisionner, même pour un montant approximatif. La Boursière nous dit qu'elle n'était pas informée qu'une facture allait encore lui être transmise, sinon elle aurait fait une provision.

180.3657 : nous avons eu beau nous gratter longuement la tête, nous n'avons pas réussi à comprendre le commentaire concernant ce compte. Finalement, il faut simplement retenir que la Confédération a décidé d'effectuer un versement unique, solde de la réserve COVID, attribué au financement du trafic régional. Cette bonne nouvelle n'était pas prévisible et ne se renouvellera pas.

190.3182 : votre COFIN s'étonne de ne voir aucun montant dans ce compte, alors qu'une somme conséquente était portée au budget. L'explication qu'il y a eu un changement de logique comptable : les montants ont été regroupés dans le compte 190.3151, le 3182 est destiné à disparaître dans les prochains documents comptables. Nous notons que le total est tout de même plus élevé que prévu d'environ CHF 10'000.-.

210.4006 : il nous paraît impossible de ne pas nous arrêter sur notre principale ressource : les impôts. Comme d'habitude, nous sommes conscients de la grande volatilité des impôts sur le bénéficiaire et relevons que l'estimation au budget 2023 est assez proche des comptes finaux. La baisse d'environ 1/3 de l'impôt sur les frontaliers nous interpelle davantage. La boursière nous rappelle que l'impôt des frontaliers encaissé en 2023 concerne l'année 2022, car il y a toujours une année de décalage. De plus, n'oublions pas que cet impôt est péréquationné. Enfin, précisons que la bourse communale ne connaît pas précisément le nombre de frontaliers ni leur masse salariale, tout est géré par le canton. De manière générale, la COFIN est soulagée de constater que les impôts encaissés en 2023 sont plus proches de ceux de 2022 que des chiffres qui étaient inscrits au budget.

322.4355 : en lisant le commentaire, nous nous demandons si un stock de bois était comptabilisé à la fin 2022. La réponse est négative. Le problème principal concernant ce compte est que le prix du bois est en baisse (depuis plusieurs années). À ce sujet, la Municipalité précise qu'elle s'efforce de trouver des acheteurs locaux pour limiter les transports, ceci se fait à travers "La Forestière", coopérative dont la Commune fait partie. La Commune vend parfois du bois aux particuliers (compte 322.4355.1, bois de bûche).

3510.3011 : l'augmentation d'un tiers des traitements nous interpelle. L'explication est qu'il y a eu un tuilage de 3 mois suite à un changement de personnel, et qu'il y a eu davantage d'heures travaillées en 2023, avec plus de séances à l'hôtel de ville.

355.3141 : suite au commentaire, nous demandons pourquoi, alors que l'erreur a été repérée, l'imputation des heures n'a pas été faite. La raison à cela est que la mauvaise imputation a été repérée après la révision des comptes par la fiduciaire.

La COFIN attire l'attention du Conseil sur le fait, bien que cela n'ait aucune influence sur le résultat, cela provoquera des décalages sur les comparaisons de nombreux comptes l'année prochaine.

410 : les ventes de prestations n'augmentent pas beaucoup, contrairement à la sous-traitance. Nous demandons si cette dernière n'est-elle pas déjà imputée sur chaque projet ou investissement.

Il nous est répondu que ce montant concerne le contrat de sous-traitance de géomatique-SIG, qui est facturé aux diverses entités, mais dont une partie incombe à la Commune du Chenit, ce qui fait que les montants ne se compensent pas exactement. Les ventes de prestations (410.4359) ne comprennent pas celles pour Sogebois ou ValRégionEaux (compte 810.4656), ces dernières se trouvant dans les ventes de prestations ad hoc. L'objectif (démarches en cours) est de clarifier ces processus pour avoir une meilleure lecture des comptes concernés. Jusqu'en 2022, la commune facturait des prestations aux deux autres communes, mais les ressources-temps pour le faire manquent à présent. Pour l'année prochaine, une récapitulation sera présentée par rapport aux travaux du bureau technique.

La COFIN s'en réjouit, car c'est effectivement difficile de se repérer entre les sous-traitances, les internes, les partenariats. En outre, la COFIN est intéressée de voir où et comment sera intégré le nouveau chef des infrastructures.

421.3011/3135 : les traitements augmentent par rapport à 2022 alors qu'il y a eu très peu de neige. On nous a rapporté des cas de salages à répétition qui paraissaient très zélés. Est-ce qu'on ne sale pas trop, finalement ? Le municipal en charge nous apprend qu'il y a eu 3'085 heures en 2023 imputées sur le compte contre 2'666 heures en 2022. Le déneigement était moindre, mais le froid perdurant a nécessité, pour des raisons de sécurité, de saler. À ce sujet, le grammage du salage est contrôlé et doit être aligné sur le canton. La salinité du lac, puisque c'est là que se trouve tout le sel répandu sur nos chaussées, est également contrôlée par le canton.

450 : ce poste n'est toujours pas à l'équilibre, et ce depuis des années, malgré le cadre légal qui impose des comptes « déchets » équilibrés. Le déficit a même encore augmenté en 2023 par rapport à 2022. La Municipalité est consciente de ce problème depuis plusieurs années, et annonce que différentes mesures sont prévues pour optimiser l'utilisation de notre déchetterie. Notons qu'un amortissement extraordinaire du bâtiment n'est toujours pas à l'ordre du jour.

450.3188.01 : nous constatons que le revenu de la taxe au sac diminue de 10 % alors que les frais de transport des ordures sont stables. La raison est que les camions font le même nombre de courses, qu'ils soient pleins ou pas.

460.3011 : nous souhaitons savoir d'où vient cette différence importante par rapport au budget. L'explication est que l'entier des traitements de l'équipe de la STEP ont été budgétés alors que les heures pour ValRégieaux ont été affectées dans les comptes 810.3011 pour un montant total de CHF 146'700.-. Avec le manque de recul pour le moment, il n'était pas évident de prévoir le nombre d'heures que l'équipe allait travailler pour ValRégieaux.

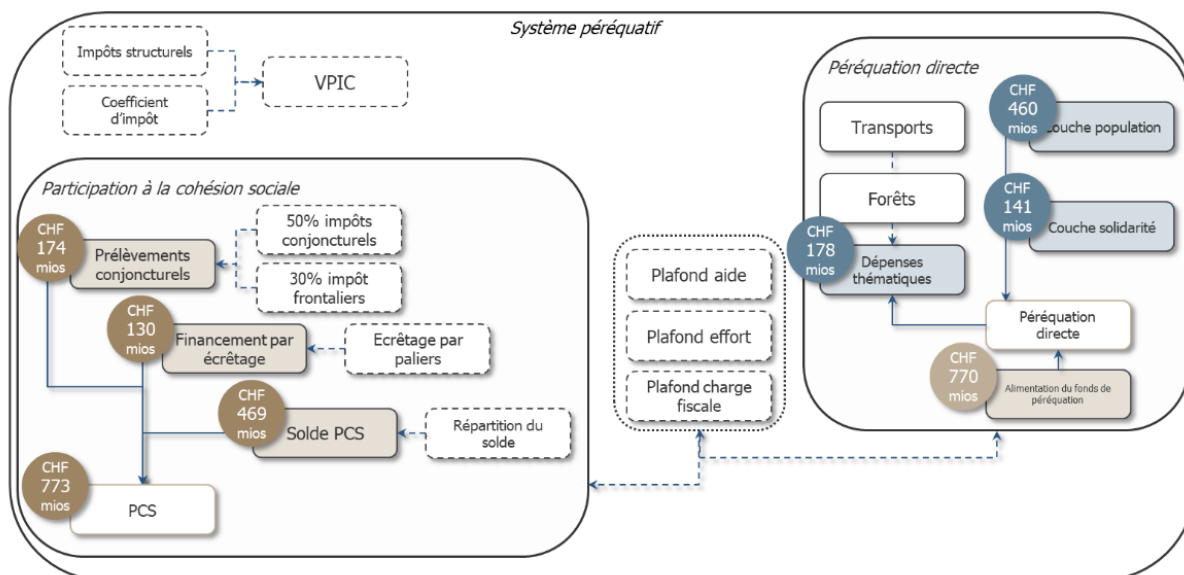
460.3144 : la COFIN s'étonne que le digesteur ait attendu 22 ans pour être vidé, alors que cela devrait se faire tous les 10 ans. On nous explique que, effectivement, cela aurait dû être fait plus tôt mais que, entre les changements de personnel et de municipaux, cette opération est passée sous les radars jusqu'à l'année dernière. L'équipe de la STEP a pu faire une partie du travail elle-même, mais certaines boues étaient polluées, ce qui est bien plus coûteux à évacuer. Il faut toutefois préciser que ce retard dans l'entretien du digesteur n'a eu aucune influence sur le bon fonctionnement de la STEP.

515.4271.1 : le principe d'un loyer négatif nous laisse rêveurs. Pourtant, l'explication est moins idyllique : le loyer de la bibliothèque du Brassus est désormais à charge de la fraction de commune du Brassus et des extournes ont dû être effectuées dans le cadre de la transition. Ce loyer sera pris en charge à partir de 2024 par le village. En outre, la commune ne contribuera plus aux frais des WC publics du Brassus. La COFIN pense qu'il serait souhaitable qu'une solution commune et équitable soit systématiquement proposée pour ce genre de charges.

640.4524 : en souhaitant en savoir plus sur ce compte, nous apprenons qu'il s'agit de la facturation des heures des préposés de la Commune du Chenit aux pompes funèbres.

710.3515 : la péréquation est chaque année un sujet d'interrogation. Les montants payés et reçus sont très difficiles à prévoir, en raison notamment d'un effet « vases communicants » avec les autres communes. Pour vous donner une idée du mode de calcul de cette usine à gaz, voici un schéma qui se voudrait explicatif :

Schéma 2 : Synthèse du système péréquatif vaudois, décompte 2022



La péréquation en questions – Juillet 2022

28

Tiré de « La péréquation en questions », disponible sur le site de l'UCV, www.ucv.ch

La bonne nouvelle est que ce système imprévisible ne sera en vigueur que jusqu'à fin 2024. Il devrait ensuite être remplacé par la NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise), qui vient d'être acceptée par le Grand Conseil et sur laquelle la population vaudoise pourrait se prononcer avant la fin 2024, et dont le mode de calcul serait plus simple et surtout plus fiable à budgéter. Là aussi, les détails se trouvent sur le site de l'UCV. Historiquement, la facture sociale était répartie à 50-50 entre le canton et les communes. Puis, grâce à la bonne santé financière du canton, les augmentations ont été prises en charge aux 2/3 par le canton.

711.4523 : lors de l'élaboration des budgets, il était espéré que les clés de répartition au nombre d'habitants seraient appliquées. L'Exécutif de L'Abbaye a décidé de ne pas l'appliquer estimant que, selon eux, trop peu de jeunes de leur commune viennent à La Scène. À noter que Le Lieu participe plus largement qu'au prorata du nombre d'habitants.

810 : votre COFIN s'étonne qu'il y ait autant de différences entre le budget et les comptes. On nous répond que les montants au budget 2023 ont été inscrits au tout début de ValRégieEaux, et qu'il était encore difficile de mettre des chiffres précis. La Commune s'occupe de la facturation, puis ValRégieEaux fait son décompte final. La façon de faire avec la géomatique sera peut-être adaptée. Une remarque en passant, à propos du compte 810.4651 : les subsides à venir pour l'ECA seront directement versés à ValRégieEaux, la ligne disparaîtra des comptes communaux.

Remarques générales :

1. Il nous semble que nous ne recevons plus beaucoup d'informations sur les montants finaux dépensés pour les préavis, une fois ceux-ci terminés (alors que nous votons beaucoup de nouveaux préavis). On peut trouver les montants définitifs (ou en cours) aux pages 100-101, mais il fut un temps où ces informations faisaient partie des communications municipales.

Notre Syndic nous répond que toute clôture de préavis fait systématiquement office d'une communication municipale, la dernière ayant été annoncée lors de la séance du 2 octobre dernier : il s'agissait du Préavis n°01/2022 – La Cantonette, les Flocons d'Or. Ce qui prend souvent du temps, c'est la réception des subventions qui sont versées sur présentation des factures finales. De nouvelles clôtures vont arriver prochainement.

Donc ce n'est pas un changement de stratégie ou d'habitude, c'est juste le fait que beaucoup plus de préavis sont votés que de préavis ne sont bouclés.

2. Nous remercions la Municipalité pour avoir ajouté le tableau des « prêts et capitaux de dotations », page 96. Nous demandons si ces montants vont devoir être réévalués avec le passage aux normes MCH2 ?

La réponse est que le Canton a décidé de ne pas les réévaluer, à la différence d'autres cantons. Mais nous en saurons davantage d'ici une année environ.

3. Globalement, ces comptes peuvent être qualifiés de « bons », sans être « excellents ». Hormis quelques cas pour lesquels nous avons reçu des explications, les différences entre les montants au budget et les montants effectifs sont faibles. Il ne nous reste qu'à espérer que les prochaines années soient aussi favorables, de façon à ce que nous puissions financer les prochains importants investissements.

4. Un point d'inquiétude interpelle votre COFIN, il s'agit de la marge d'autofinancement. Comme vous pouvez le lire dans l'annexe, celle-ci devrait normalement être deux fois plus élevée pour respecter les ratios recommandés.

Arrivée au terme de l'étude du financement de ce Préavis 09/2024, la Commission permanente des Finances du Conseil Communal vous invite, à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions 1 à 4 telles que présentées.

Le Sentier, le 27 mai 2024

Au nom de la Commission des Finances :

Nicolas Guignard, rapporteur.

Annexe au rapport sur le préavis 09/2024

(ne sera pas lue en séance de Conseil)

Les documents comptables que les Conseillers communaux reçoivent sont chaque année plus complets, ce dont nous nous félicitons bien évidemment. Cependant, il devient aussi plus complexe d'en retirer les informations les plus importantes, surtout pour des non-spécialistes de la chose comptable.

C'est pour cette raison que votre COFIN vous propose un petit éclairage complémentaire, en particulier sur les ratios présentés en pages 123 à 125.

Endettement net (EN) : il s'agit de la **différence entre les dettes diverses** (au bilan : comptes passifs 920 à 925) **et les disponibilités** (à l'actif du bilan, comptes 910 à 913, sans le 9123 « Terrains et bâtiments ». Autrement, fictivement, il s'agit de voir ce qui resterait si la Commune devait immédiatement payer toutes ses dettes à l'aide de toutes ses liquidités.

Attention, **ne pas confondre les dettes** (il peut s'agir de simples factures de fournisseurs ou prestataires reçues en décembre et réglées en janvier) **et les emprunts**. Lorsque l'on parle du « plafond d'endettement », on parle bien du total des emprunts, nous retrouvons la liste de ceux-ci à la page 108 du rapport. Le total des emprunts au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 2'097'921.-, dont un emprunt de CHF 2'000'000.- à terme fixe, qui sera remboursé le 1^{er} mai 2028, les autres petits emprunts ne portant pas d'intérêt. Il y a aussi deux lignes de crédit d'un million chacune, qui ne sont pas utilisées mais qui peuvent être utiles en cas d'urgence.

Le fait d'avoir un endettement net négatif signifie que **la Commune pourrait régler tous ses engagements sans devoir recourir à des emprunts supplémentaires**.

Il faut encore noter que, selon le total des charges et produits par nature, nous avons payé en 2023 un total de CHF 47'765.92 d'intérêts passifs, alors que le patrimoine financier a rapporté, hors immeubles, CHF 526'761.90 (comptes 422 et 424).

Marge d'autofinancement (MA) : aussi appelée « cash flow », il s'agit du résultat comptable dont on retire les amortissements, mouvements de réserve (ou provisions) et les imputations internes, autrement dit les mouvements qui ne sont pas financiers.

Pour mémoire, **un amortissement est la répartition comptable d'un investissement sur plusieurs années**. Par exemple, si l'on achète un véhicule à CHF 50'000.- et qu'on décide de l'amortir sur 5 ans, le mouvement financier (l'investissement) se fait la première année, mais on va reporter une partie de ce montant sur les années suivantes, en principe en fonction de la durée prévue de l'utilisation de l'investissement (ici, le véhicule). L'amortissement n'a donc aucun effet financier. Dans la même idée, une provision (ou mise dans un fonds de réserve) n'a pas non plus d'effet financier. Il s'agit simplement de « charger » un exercice comptable en prévision de dépenses futures. Les fonds de réserve ne sont donc pas des comptes en banque, mais simplement une partie du cash flow des années précédentes qui a été comptablement attribué à un fonds.

La marge d'autofinancement indique ce que la Commune est capable d'investir (ou d'amortir, c'est la même chose puisque les amortissements ne sont que la répartition des investissements dans le temps). À ce propos, et vu les investissements qui nous attendent, le tableau de la page 124 est très intéressant. On y apprend que, **sur les dix dernières années, nous avons une marge d'autofinancement d'environ 40 millions, soit en moyenne 4 par année**. Cette moyenne est intéressante, car les résultats de notre commune varient fortement d'une année sur l'autre. La moyenne sur 10 ans donne une indication plus fiable. Et de leur côté les investissements ont été de 32.8 millions, soit 3.3 millions par an.

Ratio MA/EN : étant donné notre endettement net négatif, ce ratio n'est pas pertinent.

Ratio MA/RFE : il s'agit de comparer notre marge d'autofinancement par rapport aux revenus de la commune hors ajustements comptables. Pour une entreprise, ce serait un peu l'équivalent du taux de marge bénéficiaire. À noter que la valeur idéale est de 20 %, notre taux est trop bas, **notre marge d'autofinancement devrait être deux fois plus élevée**. La péréquation est en partie responsable de ce résultat, mais ce ratio montre aussi que nous risquons de rencontrer des difficultés à financer les gros investissements à venir avec seulement 4 millions de MA par an.

Ratio MA/DIN : les investissements ont été inférieurs à la marge d'autofinancement en 2023 (et sur les 10 dernières années, comme vu plus haut). Cela dit, ce taux peut varier fortement en cas d'investissement important sur une année, il est moins pertinent que le précédent.

Ratio INP/RFE : comme vu plus haut, les intérêts payés sont très faibles, car la commune a très peu d'emprunts (et touche plus d'intérêts qu'elle n'en paie, d'où le taux négatif sur la **Quotité de la charge d'intérêts nets**).

Une petite indication discrète en bas de la page 124 mérite un peu d'attention : **sur 10 ans, les revenus ont diminué en moyenne de 0.55 % alors que les charges ont augmenté de 1.19 %**. Ces chiffres sont faibles, mais cette tendance générale ne peut pas s'éterniser. Il est normal que les charges augmentent un peu (inflation, nouveaux services, etc), mais il faut espérer que les revenus suivent !

En espérant que cet éclairage soit utile,

Le Sentier, le 30 mai 2024

Au nom de la Commission des Finances : Nicolas Guignard, rapporteur.

